

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **ORANGE Communications Luxembourg S.A.** (arrêté N° **1/25/0258** du **18 mai 2026**) pour l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques à Livange, numéro cadastral 529/1990.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du **22 mai 2026** au **30 juin 2026**

Bettembourg, le 21 mai 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins,


Damien NEY
Secrétaire Communal


Jean Marie JANS
Bourgmestre

